

COMPTE-RENDU ET PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MAI 2019

Nombre de Conseillers : en exercice..... 18	L'an deux mille dix-neuf, le VINGT NEUF MAI, à dix-huit heures, Le BUREAU COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 23 Mai 2019 et par affichage du 23 Mai 2019, s'est réuni au 1 rue de l'Egalité à Soisy-sous-Montmorency, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
--	--

Etaient présents :

Luc STREHAIANO
Alain LORAND
Joël BOUTIER
Patrick FLOQUET
Claude ROBERT
Odette LOZAÏC
Michèle BERTHY
Christian RENAULT
Julien BACHARD
Philippe SUEUR
Jean-François AYROLE

Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency,
2^{ème} Vice-Président et Maire Saint-Brice-sous-Forêt,
3^{ème} Vice-Président et Maire de Groslay,
7^{ème} Vice-Président et Maire de Montmagny,
8^{ème} Vice-Président et Maire de Bouffémont,
10^{ème} Vice-Présidente et Maire d'Attainville,
11^{ème} Vice-Présidente et Maire de Montmorency,
13^{ème} Vice-Président et Maire de Margency,
15^{ème} Vice-Président et Maire de Saint-Gratien,
Conseiller Communautaire délégué et Maire d'Enghien-les-Bains,
Conseiller Communautaire délégué et Maire-Adjoint de Domont,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Christian LAGIER
Muriel SCOLAN

1^{er} Vice-Président délégué et Maire de Piscop,
9^{ème} Vice-Présidente et Maire de Deuil-La Barre,

Procuration à Alain LORAND,
Procuration à Luc STREHAIANO,

Absents excusés :

Véronique RIBOUT
Daniel FARGEOT
Alain BOURGEOIS
Alain GOUJON
Jean-Pierre ENJALBERT

4^{ème} Vice-Présidente et Maire de Moisselles,
5^{ème} Vice-Président et Maire d'Andilly,
6^{ème} Vice-Président et Maire d'Ezanville,
12^{ème} Vice-Président et Maire de Montignon,
14^{ème} Vice-Président et Maire de Saint-Prix,

Secrétaire de séance : M. Jean-François AYROLE

Le Président procède à l'appel des membres du Bureau et après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance du Bureau Communautaire ouverte.

La séance est ouverte à 18 heures 00.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2019

Le Président rappelle que l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales précise que « les délibérations sont inscrites par ordre de date et sont signées par tous les membres présents à la séance suivante ».

La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations. Les séances publiques du Bureau Communautaire donnent lieu à l'établissement du procès-verbal sous forme synthétique.

Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du Bureau Communautaire qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent. Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption en séance de Bureau Communautaire.

Les membres du bureau communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, sur proposition du Président, et à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 15 Mai 2019.

ASSAINISSEMENT

2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES RIVERAINS SUITE A DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Monsieur FLOQUET précise que Plaine Vallée a réalisé sur les exercices antérieurs (2016 à 2018) des travaux d'extension des réseaux de collecte des eaux usées afin de réduire les rejets d'eaux usées mal, voire non épurées directement au milieu naturel ou via des installations d'assainissement individuel vétustes et non conformes.

En 2018, l'extension du collecteur d'eaux usées sur la RD124 entre les villes d'Andilly, de Domont et de Montmorency a bénéficié d'une subvention de l'Agence de l'Eau. Les deux opérations d'extensions programmées sur 2019 (rue des Presles à Deuil la Barre et rue des Mériens à Groslay) feront également l'objet d'un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau dès la finalisation de la consultation des entreprises pour les travaux (dernier trimestre 2019)

Les rues concernées par les travaux d'extension des réseaux de collecte et le nombre de riverains associés qui nécessitent une mise en conformité sont les suivantes :

- La RD 124 sur les villes d'Andilly, de Domont et de Montmorency pour 21 riverains ;
- Les rues des Presles, Voltaire et Camille Flammarion (extension réalisées en 2016/2017) à Deuil-la Barre pour 8 riverains ;
- La rue des Mériens à Groslay pour 14 riverains.

Il résulte ainsi que **43 habitations sont à mettre en conformité** préalablement à leur raccordement sur les réseaux d'eaux usées nouvellement créés. Le diagnostic des installations d'assainissement individuel de ces habitations a été réalisé par le service assainissement de Plaine Vallée qui assure la maîtrise d'œuvre de ces opérations et conclut aux préconisations suivantes :

- Suppression pour 35 habitations d'installation d'assainissement non collectif vétustes et non conformes puis raccordement sur la boîte de branchement en attente,
- Suppression des rejets d'eaux usées dans les eaux pluviales pour 15 habitations,
- Déconnection des eaux pluviales des réseaux publics ou des eaux usées pour une gestion des eaux pluviales à la parcelle pour 12 habitations.

Plaine Vallée dispose d'un accord cadre à bons de commande multi-attributaire (n°15C0001) pour ces opérations de mise en conformité attribué aux entreprises Fayolle, Concept TP et VIA TP ce qui permet d'établir de manière fiable les dépenses prévisionnelles des travaux sur la base des plans et des devis établis par le service assainissement de Plaine Vallée.

Pour chaque opération d'extension, les travaux à réaliser en domaine privé seront réalisés par le biais d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à Plaine Vallée :

Rue ayant fait l'objet d'une extension des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de riverains	Coût estimatif selon entreprise attributaire (€HT)	Correspondance en € TTC du coût estimatif
RD124 (Andilly, Domont et Montmorency)	21	201 848 à 225 000	242 218 à 270 000
Rue des Presles, Voltaire et Camille Flammarion (Deuil-la Barre)	8	37 043 à 56 263	44 451 à 67 515
Rue des Mériens (Groslay)	14	82 353 à 100 000	82 353 à 100 000
Total	43	321 244 à 381 263	369 022 à 437 515

Cette opération d'assainissement correspond pleinement aux dossiers finançables par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son 11^{ème} programme. Compte tenu de la nature des travaux et de leur réalisation par Plaine Vallée via une maîtrise d'ouvrage déléguée, Plaine Vallée escompte obtenir de la part de cet organisme le montant d'aides suivant :

- Mise en en conformité de 43 habitations : $43 \times 3\,500 \text{ €} = 150\,500 \text{ €}$
- Bonification à la subvention de mise en conformité dans le cas d'une gestion des eaux pluviales intégralement à la parcelle pour 12 habitations : $12 \times 1\,000 \text{ €} = 12\,000 \text{ €}$.

Le montant total des subventions attendues s'établit donc à 162 500 €.

Le planning prévisionnel envisage le début des travaux à partir de septembre 2019.

Sur la base de ces données, le bureau est invité à délibérer pour :

- solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau,
- autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toute pièce se rapportant ce dossier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération du conseil de communauté de la communauté d'agglomération n° DL2016-02-17_4 portant délégation de pouvoirs du conseil au bureau,

VU le 11^{ème} programme révisé 2019 - 2024 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie attribuant des aides financières à la rénovation des réseaux d'assainissement,

CONSIDERANT que l'opération de mise en conformité des riverains de la RD 124 (21), des rues des Presles, Voltaire et Camille Flamarion à Deuil-La Barre (8) et de la rue des Mériens à Grosly (14) répond aux critères d'une opération subventionnable de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage déléguée de Plaine Vallée,

CONSIDERANT que le montant global de cette opération d'assainissement est estimé entre 321 244 et 381 263 € HT soit 369 022 et 437 515 € TTC,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur FLOQUET présentant le projet de délibération,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : SOLLICITE au bénéfice de Plaine Vallée dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux par les riverains, l'obtention de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation de l'opération de mise en conformité de 43 habitations inscrite dans le programme d'assainissement 2019 de Plaine Vallée :

Rue - Commune	Nombre de riverains
RD124 (Andilly, Domont et Montmorency)	21
Rue des Presles, Voltaire et Camille Flamarion (Deuil-la Barre)	8
Rue des Mériens (Grosly)	14

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer avec l'Agence de l'Eau tout document (convention de subventionnement comprise) se rapportant à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

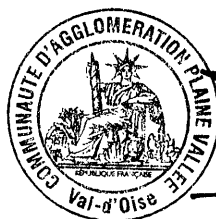
Pas de question diverse.

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 18 H 20



Le Secrétaire de Séance,

Jean-François AYROLE



Le Président,

Luc STREHAIANO